



## Décision de justice : loi Evin et protection des non fumeurs

Rubrique : actualités - Date : mardi 10 décembre 2002

---

Le Parisien, la Croix, France Soir et le Figaro annoncent en brève que trois commerces de restauration rapide du centre commercial de Vélizy2 ont été condamnés par le tribunal de police de Versailles à verser chacun 3800 euros de dommages et intérêts à l'association Droit des non fumeurs pour non respect de la loi Evin, en raison d'une signalisation insuffisante pour exprimer l'interdiction de fumer et du dépôt de cendriers à la caisse et sur les tables.

NDLR : Il faut attendre la communication de la décision écrite car l'annonce verbale du jugement ne semblait pas rigoureusement conforme à ce qui précède.